



Stopper la fuite des urgentistes et mettre fin à l'intérim : les propositions de l'AMUF

Communiqué de Presse du 9 août 2019

Stopper la fuite des urgentistes de l'hôpital public et mettre fin à l'intérim : les propositions de l'AMUF

Alors que l'accord sur le temps de travail de décembre 2014 avait apporté une nette amélioration des conditions de travail des urgentistes, la situation s'est fortement dégradée ces dernières années. De nombreux collègues démissionnent pour partir dans le privé, abandonnent la spécialité de médecine d'urgence ou encore diminuent leur temps de travail pour échapper au rythme infernal de travail imposé à l'hôpital dans un contexte de pénibilité accrue, notamment liée aux hospitalisations brancards du fait du manque de lits dans l'hôpital.

Notre mission est de soigner des patients et non de passer du temps au téléphone pour trouver des lits, négocier des examens complémentaires ou transférer les patients dans d'autres établissements.

La Ministre de la santé se trompe en stigmatisant l'intérim. La réalité est que les collègues qui ont quitté l'hôpital public ou y ont diminué leur temps de travail n'utilisent, pour la très grande majorité d'entre eux, l'intérim que pour compléter leur rémunération tout en maîtrisant leur temps de travail. En effet comment rester à l'hôpital public dans des équipes incomplètes avec l'obligation d'effectuer du temps de travail additionnel pour assurer la continuité de fonctionnement du service.

La situation est devenue aujourd'hui catastrophique et le choix des ARS de fermer les structures de proximité du fait du manque d'effectifs, pour regrouper les moyens sur un nombre de sites limités dans les grandes villes est complètement contre-productif et aggrave même la situation. En effet, ces hôpitaux sont surchargés et les conditions de travail sont souvent pire que dans les urgences qui ont fermées et les praticiens s'en vont.

Depuis des années, l'AMUF fait des propositions qui n'ont malheureusement pas été prises en compte par les gouvernements successifs. La suppression notamment de la Capacité de médecine d'urgence qui permettait à tous les médecins d'acquérir une compétence en médecine d'urgence, quelle que soit leur spécialité d'origine, a tari le recrutement et nous demandons aujourd'hui son rétablissement.

Malheureusement les effets d'une telle mesure ne pourront avoir des effets qu'à moyen terme.

Des mesures immédiates sont donc nécessaires. Après consultation de nos collègues, la solution est d'aligner l'indemnité de garde des praticiens hospitaliers sur celles des universitaires et de la passer d'environ 265 euros à environ 480 euros. Par ailleurs, les équipes territoriales vont se généraliser avec la mise en place des GHT et nous demandons l'octroi systématique de la prime d'activité multisites dont le montant est d'un peu plus de 400 euros.

Ces mesures permettraient d'aligner le montant des rémunérations des praticiens qui effectuent du temps de travail additionnel sur le montant moyen des rémunérations en intérim.

L'AMUF demande à la Ministre de la santé de mettre en œuvre immédiatement ces mesures afin de stabiliser les équipes dans les territoires. En l'absence de réponse, nous envisagerons d'utiliser tous les

moyens d'action, y compris la grève dans les plus brefs délais.